

# ➤➤ PROTOCOLE SANITAIRE DES FORMATION EN CONTEXTE D'URGENCE SANITAIRE COVID-19

5 avril 2022

Ce protocole prévoit la stricte observation des règles d'hygiène. Il est provisoire et peut évoluer en fonction de la pandémie que nous traversons.

## CADRE JURIDIQUE

Les sessions de formation devront nécessairement s'inscrire dans les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre du décret du 29 octobre 2020 (modifié) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

## CONDITIONS DE LA REPRISE DES SESSIONS THÉORIQUES

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, ce protocole a pour objet de définir les conditions de déroulement des stages de formation organisés par les Scouts et Guides de France. Si aucune précision n'est faite alors la mesure s'applique indépendamment aux stages courts et aux stages long (6 jours minimum).



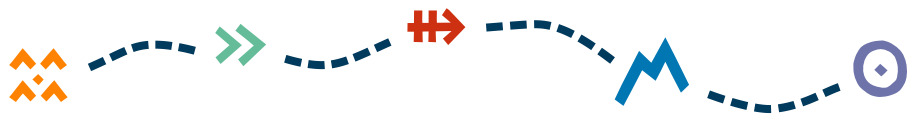
## CALENDRIER DE REPRISE ET TYPE DE SESSIONS CONCERNÉES

Toutes les sessions de formation peuvent se tenir en présentiel.

## SUSPENSION DU PASSE VACCINAL

Conformément au décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le passe vaccinal n'est plus demandé pour participer à une action de formation. Cette mesure concerne aussi bien les formations courtes que les formations longues.





## RÈGLES ET CONDITIONS D'ORGANISATION DES SESSIONS THÉORIQUES

### NOMBRE DE STAGIAIRES ACCUEILLIS

Le nombre maximum inscrit dans les cahiers des charges s'applique. Ils correspondent au nombre maximum de stagiaires qu'il est réglementairement possible d'accueillir. La jauge d'accueil en stage reste néanmoins adaptée, par décision du Responsable Formation en Centre de Ressources (RFCR), en fonction : des capacités d'accueil des lieux de formation, du nombre de formateurs dans l'équipe, des mesures réglementaires locales.

### ÉQUIPE DE FORMATION

Les dispositions prévues dans les cahiers des charges s'appliquent. Un référent sanitaire en charge de l'application du protocole est nommé dans chaque équipe.

### FORMATION DES FORMATEURS

Dans le cadre du plan de formation continue des formateurs, les formateurs et formatrices sont formés par tout moyen aux gestes protecteurs, aux règles de distanciation physique. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent protocole, notamment celles figurant dans les fiches thématiques.

Une information spécifique en accompagnement de ce protocole en direction des directeurs et directrices de session sera faite par les organisateurs de formation.

### TRANSPORTS

Lorsque la formation a recours à un transporteur pour véhiculer les stagiaires jusqu'au lieu de déroulement du stage, les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés.

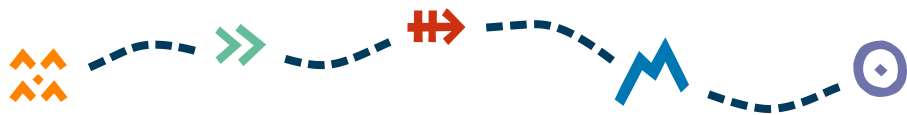
Le véhicule utilisé devra faire l'objet avant et après son utilisation d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

Le chauffeur devra porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.

Les participants qui prendront ces moyens de transport devront également porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les autres personnes présentes.

Dans les régions en tension sur l'utilisation des transports collectifs, les horaires de début et de fin de formation devront être adaptés afin de permettre aux candidats de ne pas prendre les transports en commun aux heures de pointe en même temps que les salariés.

Par ailleurs les Scouts et Guides de France, en tant qu'organisateur de la formation, invitent les stagiaires se rendant sur le stage en covoiturage à respecter les consignes gouvernementales, port du masque recommandé et pas plus de deux passagers par rangée.



## LIEU D'ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION

Lorsque les stages sont organisés dans des établissements recevant du public (ERP), la réglementation afférente à ces établissements s'applique. En réservant le lieu, les Scouts et Guides de France se sont au préalable assurés que la formation pouvait s'y tenir dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'espace total disponible sur le lieu du stage doit permettre de disposer d'au moins 8m<sup>2</sup> par stagiaire.

L'équipe de formation devra prévoir des règles spécifiques d'accès et de départ du lieu de formation et les adresser aux candidats avec la convocation.

## CADRE SANITAIRE DANS LES LOCAUX

L'équipe de formation devra respecter strictement les recommandations sanitaires ci-après :



### NETTOYAGE DES LOCAUX

Le nettoyage approfondi des locaux devra être réalisé préalablement au démarrage de la session et à l'issue de celle-ci.

L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé une fois par jour au cours de la session.

Lorsque cette disposition est intégrée dans le parcours de formation et qu'elle est prise en charge par les stagiaires, elle doit être en amont définie au sein du projet pédagogique de la session. Se référer au protocole pédagogique réécrit pour cette période.

Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) doivent être à minima quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide) norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]. Ils sont fournis par l'organisateur de la session (équipe nationale formation).

Lorsque cette disposition est intégrée dans le parcours de formation et qu'elle est prise en charge par les stagiaires, elle doit être définie au sein du projet pédagogique de la session.

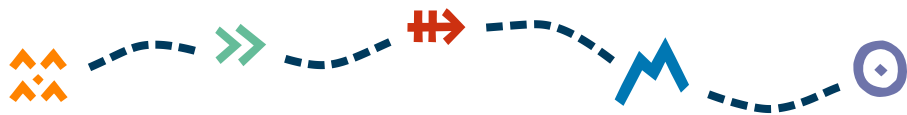
Tout le matériel, individuel ou collectif, utilisé dans le cadre de la formation doit donc pouvoir être lavable et lavé.



### UTILISATION DES LOCAUX

L'équipe de formation devra prévoir un cadre sanitaire strict d'utilisation des salles de formation, de nettoyage des locaux et du matériel.

Si la démarche formative peut prendre le temps de l'appropriation de ces cadres et contenus par les stagiaires, l'équipe pédagogique devra veiller à leur stricte application. Par ailleurs, ce cadre devra être affiché dans les locaux et porté au projet pédagogique du stage.



La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer. Les salles de formation doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les tables ou les chaises. La salle doit être ventilée naturellement.

Les ventilateurs sont interdits. Il est par ailleurs recommandé de laisser les portes ouvertes, pour assurer une ventilation de la salle et de limiter les contacts avec les poignées.

Par ailleurs, la règle de distanciation d'un mètre entre chaque personne doit s'appliquer dans toutes circonstances.

L'organisation de la session devra permettre d'avoir dans les salles du matériel et du mobilier dédié à chaque stagiaire.

Le projet pédagogique devra prévoir les conditions d'organisation de l'espace, les conditions d'aménagement des salles, en lien avec les candidats. L'équipe peut soit organiser l'espace en amont de la session et au besoin, organiser un marquage au sol de manière à garantir les distances lors des réunions en grand groupe.

Pour répondre à l'exigence sanitaire, l'équipe peut définir d'autres conditions de sécurisation du groupe, notamment si des phases de coopération sont proposées au sein de la session.

Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles de formation ainsi que l'ensemble des espaces occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des stagiaires, à la fin de chaque temps de formation, au moment du déjeuner et le soir avant de quitter les locaux) soit à minima 15 minutes toutes les 3 heures.



## HYGIÈNE DES PARTICIPANTS POUR L'UTILISATION DES LOCAUX

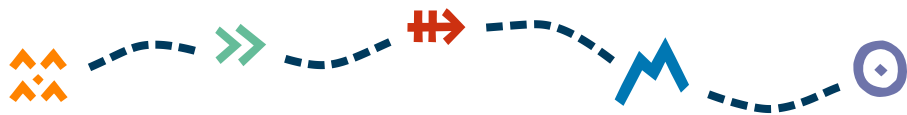
L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité assurée par l'organisateur qui fournit le matériel adéquat en début de session (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle et gel hydroalcoolique). Les équipes de formation doivent rappeler en début de session et chaque fois que cela s'avérera nécessaire, les modalités de lavage de mains avant et après chaque atelier ou lors de l'utilisation de matériel collectif.

Des points d'eau en nombre suffisant, équipés pour permettre le lavage des mains, doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil et de formation.

Les salles d'accueil, de formation et de restauration devront être équipées en flacons à pompe ou distributeurs de solutions hydroalcooliques.

Les stagiaires devront venir avec leur propre matériel de prise de notes, cette information leur est transmise dans l'invitation qui leur est faite.

Chaque local utilisé pour une session de formation devra avoir sa propre fiche d'utilisation de l'espace et de gestion des flux de personnes.



## PORT DU MASQUE ET MESURES DE PROTECTION DES PARTICIPANTS

### PORT DU MASQUE NON OBLIGATOIRE

Selon le Décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, il n'est pas obligatoire de porter un masque en intérieur comme en extérieur.

Le directeur ou la directrice de la formation aura un stock de réserve de masques à sa disposition. Il pourra notamment être utile en cas de suspicion ou de cas avéré de covid-19.

Pour les personnes fumeuses, il est demandé d'être particulièrement attentif au respect des gestes barrière au coin fumeur.

### MESURES DE DISTANCIATION

Dans la mesure du possible des règles de distanciation doivent s'appliquer pour limiter les contacts et la transmission du virus

### AUTOTEST

Les participants qui le souhaitent peuvent demander à réaliser un auto- test à leur arrivée sur le stage. Il leur sera fourni par l'équipe de formateur. En cas d'autotest positif le participant doit quitter immédiatement le stage, sur le même protocole que s'il est cas-contact.

Les intervenants ponctuels sont soumis au même protocole. Ces derniers doivent être cependant limités au minimum, ou organisées à distance. Les visites sont à proscrire.





## ORGANISATION DES TEMPS DE FORMATION

Lorsque des échanges de supports pédagogiques sont nécessaires, la désinfection du matériel devra être effectuée avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination et les utilisateurs devront se laver les mains avant et après l'utilisation de ce matériel.

Les temps de formation, y compris lorsqu'ils concernent des apports autour de jeux collectifs, jeux de plein air, doivent être organisés dans l'enceinte ou à proximité immédiate de la propriété qui reçoit la session théorique.



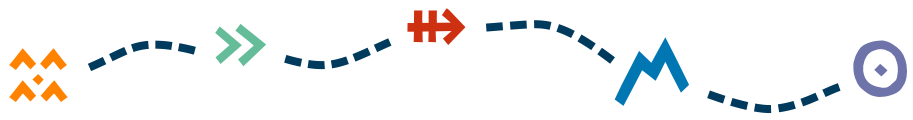
## MESURES SPÉCIFIQUES À DESTINATION DES STAGIAIRES

Une information claire sur les consignes sanitaires doit être disposée par voie d'affichage dans l'ensemble des lieux fréquentés par les stagiaires : salles d'accueil, salles de formation, sanitaires, espaces de restauration.

Les mesures sanitaires et consignes à respecter par le stagiaire doivent faire l'objet d'un temps de présentation et de discussion à organiser dès le début de la formation.

Cet échange doit avoir pour objectif de permettre l'adhésion et la participation des stagiaires à la vie collective comprenant aussi bien les règles de vie que la prise en charge des mesures sanitaires dont ils seront également porteurs lors de leurs activités de scoutisme.

Un document écrit doit être adressé au stagiaire par voie électronique en amont du stage de formation. Le stagiaire prend connaissance des mesures sanitaires et des consignes à respecter puis s'engage à les respecter par courriel ou par tout autre moyen décidé par l'équipe nationale formation.

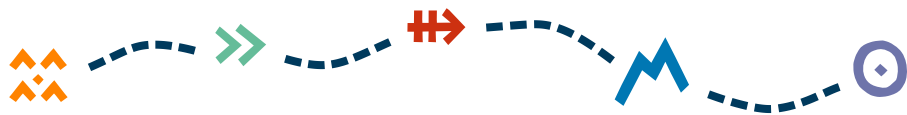


Le document adressé aux stagiaires indique :

- o Les consignes à respecter impérativement, notamment le respect des gestes barrières
- o Le strict respect des horaires et consignes données par les formateurs
- o La nécessité d'apporter leur propre matériel (stylo, carnet, déguisement, flacon de gel hydroalcoolique pouvant être rechargé, gourde, gamelle...) et l'interdiction du prêt de matériel entre stagiaires
- o La nécessité de participer au nettoyage, avant et après utilisation, des équipements et lieux collectifs, et en fin de journée du mobilier utilisé individuellement ou dans le cadre de travaux de groupe, avec des éléments de protection individuel, notamment des gants
- o La nécessité de respecter, avant l'entrée dans la salle d'accueil de la session concernée le lavage des mains
- o Les conditions d'organisation de la collecte des déchets afin de respecter les mesures sanitaires
- o Le protocole prévu par l'équipe de formation sur les consignes à respecter en cas de suspicion de contamination (cf. annexe).
- o Le cas échéant, la nécessité d'être muni d'un pas sanitaire pour accéder à la formation
















## SITUATION PARTICULIÈRE DES SESSIONS AVEC HÉBERGEMENT (CAMPEMENT SOUS TENTE OU EN DUR)

Avant l'ouverture de la session de formation avec hébergement, et si les locaux ont été occupés dans les cinq derniers jours, l'organisateur veille au nettoyage approfondi de l'ensemble des pièces de vie et d'hébergement.




L'équipe de formation prévoit un nettoyage des locaux deux fois par jour, notamment des espaces collectifs.

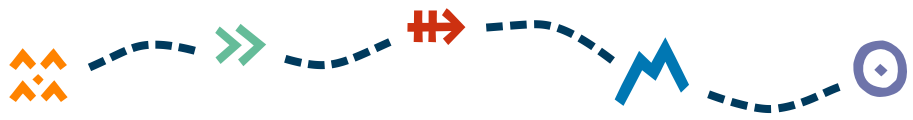
La session doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, il y a lieu :

-  De définir les modalités d'occupation de la structure en fonction du nombre de stagiaires accueillis
-  De répartir les chambres et de tout mettre en œuvre de sorte que dans la mesure du possible chaque participant dorme dans une chambre seule
-  Les tentes individuelles doivent être privilégiées pour le couchage en extérieur. Même sous une tente de 6 ou 8, le couchage de chaque stagiaire se réalise de manière individuelle
-  D'aménager la session de formation avec hébergement de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre
-  De veiller au bon équipement des sanitaires, notamment en savon liquide et, le cas échéant, fournir aux participants des solutions hydroalcooliques en quantité suffisante
-  De neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage)
-  De veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs, a minima 15 minutes toutes les 3 heures
-  De rappeler aux stagiaires la nécessité d'aérer régulièrement les chambres
-  D'organiser les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de restauration ou de vie commune) de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation, dans la mesure du possible, par des lingettes désinfectantes



### POINTS DE CONTRÔLE AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION DE FORMATION :

-  S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, lits, linges et équipements de travail avant l'arrivée des stagiaires
-  Vérifier les conditions d'accueil des chambres si besoin
-  Vérifier l'affichage des consignes (règles internes, organisation des douches, modalités d'utilisation des espaces collectifs, etc.)

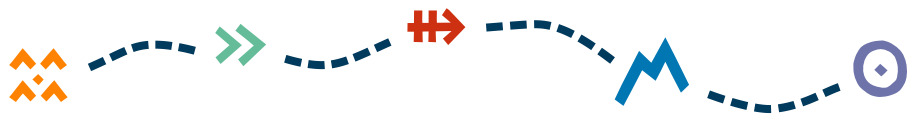


- >X Vérifier la bonne compréhension des règles mises en place avec les stagiaires

## POINTS DE CONTRÔLE PENDANT LE DÉROULEMENT DE LA SESSION DE FORMATION :

- >X Vérifier à plusieurs moments de la session la compréhension des règles mises en place avec les stagiaires, et leur adhésion dans la mise en œuvre de ces dernières
- >X S'assurer de leur bonne application à tous les moments de la session





## LA RESTAURATION

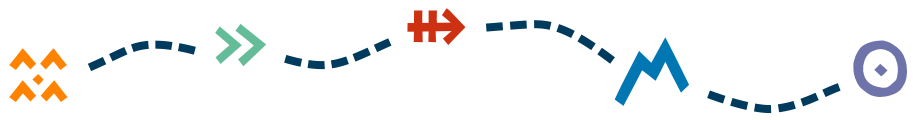
La restauration peut être envisagée sous forme de panier ou de plateaux repas. Elle peut s'effectuer sur place et être intégrée au projet de formation des stagiaires.

Le matériel collectif doit subir une désinfection après chaque utilisation (plateaux, couverts, brocs d'eau, verre, couverts, popote, etc....). Si une plonge mécanique est possible, elle doit être privilégiée. En cas d'impossibilité d'une vaisselle mécanique, tous les moyens devront être mis en œuvre pour éviter la propagation microbienne, lavage à l'eau chaude obligatoire, possibilité de porter des gants uniquement pour la vaisselle, envisager de la vaisselle individuelle....

Les stagiaires et formateurs déjeunent à distance de deux mètres au moins l'un de l'autre.

Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces. Les temps de passage, la circulation, la distribution des repas sont adaptés pour limiter les contacts.

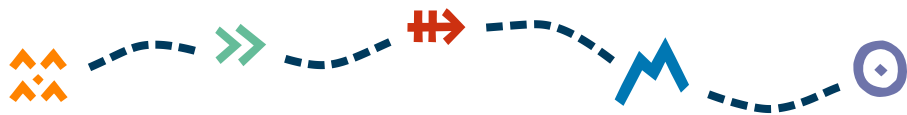
Les temps festifs peuvent être autorisés par le directeur de stage à condition d'un strict respect des gestes barrières. Ils ne peuvent concerner plusieurs stages en même temps.



POINTS DE VIGILANCE :



- >>X Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas
- >>X Nettoyer les tables, les chaises après les repas
- >>X Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts
- >>X Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs
- >>X En cas de maintien de l'usage des fontaines à eau, mettre à disposition des solutions hydroalcooliques pour se désinfecter les mains avant et après utilisation
- >>X Aérer le local de prise des repas avant et après, en ouvrant les fenêtres par exemple, où veiller au bon fonctionnement de la ventilation
- >>X Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement
- >>X Proscrire l'utilisation des distributeurs automatiques de boissons et confiseries ou prévoir la mise à disposition de solutions hydroalcooliques pour une désinfection avant et après utilisation.



## CONDUITE À TENIR LORS D'UNE SUSPICION OU D'UN CAS AVÉRÉ DE COVID-19 AU SEIN D'UNE SESSION DE FORMATION

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un participant, stagiaire ou formateur, constaté par n'importe quel membre de la session de formation, doit conduire à son isolement.

En cas de symptômes, les personnes indiquées par le stagiaire lors de l'inscription et devant être contactées pour toute urgence, ce qui inclut la présomption d'infection COVID-19, doivent être averties pour venir chercher le stagiaire s'il ne peut rentrer par ses propres moyens.

Du fait de la nécessité de participer à tous les temps de formation pour valider une session de formation et de la temporalité actuelle entre le départ du stagiaire et l'obtention du résultat du test de dépistage PCR COVID-19 il n'est pas possible de faire revenir un stagiaire suspecté d'être infecté par le COVID-19.

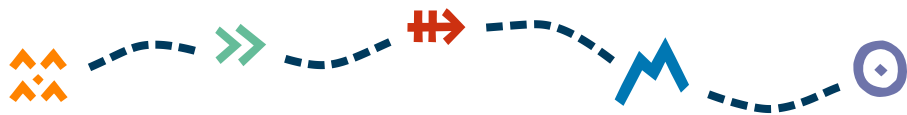
Un formateur suspecté d'être infecté par le COVID-19 ne pourra revenir en stage que si le test de dépistage PCR COVID 19 est négatif. L'équipe de formation devra prévoir ce cas de figure dans la constitution des équipes de formateurs afin de pallier une modification de l'équipe en cours de session. Cette situation exceptionnelle fera partie des cas de modification d'équipe en cours de session et sera accompagnée par l'équipe nationale formation.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par une personne suspectée d'infection par le COVID-19 devra être effectuée selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

Il est demandé au directeur de la session de se tenir au courant du résultat du test PCR passé par le participant afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires en cas d'infection covid confirmée chez ce dernier.

Pour toute question concernant une suspicion de cas covid pendant son stage, le directeur peut joindre le référent covid identifié par l'équipe nationale formation des Scouts et Guides de France.



## CONDUITE À TENIR LORSQU'UN PARTICIPANT EST CAS CONTACT POTENTIEL

Tout participant averti par un proche ou par l'assurance maladie qu'il pourrait être cas contact d'une personne positive au covid doit être immédiatement isolé.

Les personnes indiquées par le stagiaire lors de l'inscription et devant être contactées en cas d'urgence, doivent être averties pour venir chercher le stagiaire s'il s'avérait qu'il doivent quitter le stage.

Si un participant est identifié comme cas contact, il y a deux possibilités :

### 1) PERSONNES CAS CONTACTS AYANT UN SCHEMA VACCINAL COMPLET

Les personnes cas contacts ayant un schéma vaccinal complet ne sont plus obligées de s'isoler.

Toutefois, il convient d'appliquer un isolement strict au sein du stage tant qu'un test n'a pas été réalisé.

Dès que vous avez connaissance que vous êtes cas contact, vous devez réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR) ou un test antigénique :

- si ce test est positif, vous devez vous isoler immédiatement et surveiller votre état de santé. Vous devez quitter immédiatement le stage.
- si ce test est négatif, vous devez réaliser 2 autotests : le 2<sup>e</sup> jour (J2) et le 4<sup>e</sup> jour (J4) après le dernier contact avec la personne positive. Si un des autotests est positif vous devez quitter immédiatement le stage

### 2) PERSONNES CAS CONTACTS NON-VACCINEES OU AYANT UN SCHEMA VACCINAL INCOMPLET

Les personnes cas contacts ayant un schéma vaccinal incomplet (rappel non réalisé dans les délais exigés pour le passe sanitaire) et les personnes non-vaccinées cas contacts doivent respecter un isolement d'une durée de 7 jours pleins à compter de la date du dernier contact avec la personne positive.

Pour sortir de l'isolement, vous devez réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif. Si ce test s'avère positif, vous devez vous isoler pendant 10 jours après la date du test positif. Vous serez contacté par l'Assurance Maladie.

Par conséquent un stagiaire ou formateur cas contact n'ayant pas un schéma vaccinal complet devra quitter le stage au plus vite.

Pour toute question concernant la gestion de cas contact pendant son stage, le directeur peut joindre le référent covid identifié par l'équipe nationale formation des Scouts et Guides de France.



## ANNEXES

### ANNEXE 1

Fiche à destination du stagiaire avant le départ

### ANNEXE 2

Affiche : Informations coronavirus - Protégeons nous les uns les autres

### ANNEXE 3

Affiche : Informations coronavirus - Conduite à tenir en cas de signes

### ANNEXE 4

Affiche : Porter un masque pour mieux nous protéger

### ANNEXE 5

Affiche : Bien utiliser son masque

### ANNEXE 6

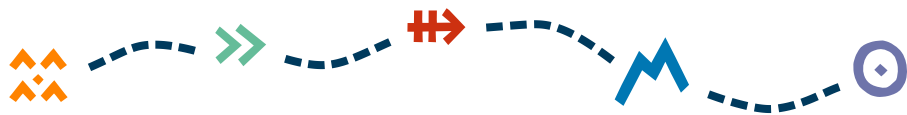
Affiche : Alerte coronavirus - Comment se laver les mains ?

### ANNEXE 7

Affiche : Ici, le masque est obligatoire

### ANNEXE 8

Affiche : Tester - Alerter - Protéger - On ne sait jamais quand on croise le virus



## FICHE À DESTINATION DES STAGIAIRES

Bonjour,

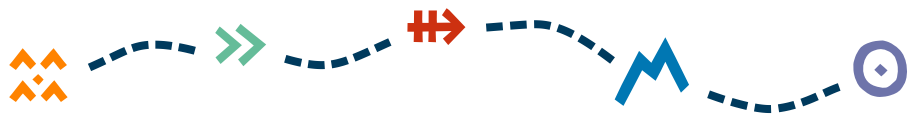
Tu es inscrit au stage.....qui se déroulera à.....du.....au.....

**Ce stage s'inscrit dans le respect des règles sanitaires actuelles.**

Dans ce cadre :

- \* Tu t'engages à respecter les consignes sanitaires et gestes barrières, ainsi que les consignes spécifiques au stage données par l'équipe de formation.
- \* Tu devras porter un masque en intérieur pendant toute la durée du stage, dès lors que les mesures de distanciations physiques ne pourront être respectées. Il est demandé aux stagiaires d'apporter leurs propres masques. Les masques doivent être aux normes AFNOR catégorie 1 pour les masques jetables et aux normes AFNOR - SPEC S76-001 pour les masques en tissu. N'hésite pas à prévoir des masques supplémentaires, particulièrement si tu es fumeur (pour rappel, un masque enlevé doit être jeté ou lavé et un masque doit être changé toutes les 4h).
- \* Si tu fais partie d'une population à risque de développer une forme grave de COVID, nous te demandons d'évaluer la pertinence de venir en stage avec ton médecin.
- \* Nous te demandons de limiter les contacts avec d'autres personnes minimum sept jours avant le début du stage.
- \* Si tu présentes des signes de COVID avant le stage, merci de consulter ton médecin et de ne venir sur le stage que si ton test COVID est négatif.
- \* Si tu devais développer des symptômes ou être déclaré cas-contact pendant le stage nous te demanderons de t'isoler et de quitter la session au plus vite.
- \* Merci d'apporter tout le matériel qui te sera nécessaire pendant le stage (affaires personnelles, stylo, déguisement, etc.), aucun prêt ne sera possible entre stagiaires.
- \* Nous te demandons de ramener ta tente individuelle, Il ne sera pas possible de dormir à deux dans une tente



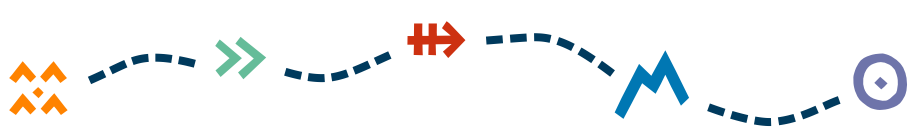


- \* Dans la mesure du possible merci de venir avec votre smartphone, tablette et ordinateur portable.
- \* L'équipe nationale formation mettra en œuvre les mesures nécessaires au respect des consignes sanitaires, et ne saurait être tenue responsable en cas d'apparition de cas groupés de COVID suite à un stage.

En tant que stagiaire (ou représentant légal du stagiaire), j'atteste avoir pris connaissance des consignes ci-dessus et m'engage à les mettre en pratique pendant mon stage.

Le ..... A ..... Signature du stagiaire et/ou du représentant légal





INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS  
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains  
ou utiliser une solution hydro-  
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son  
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir  
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou  
en tissu de catégorie 1 quand  
la distance de deux mètres ne  
peut pas être respectée



Respecter une distance  
d'au moins deux mètres avec les  
autres



Limiter au maximum ses  
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent  
possible, au minimum quelques  
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

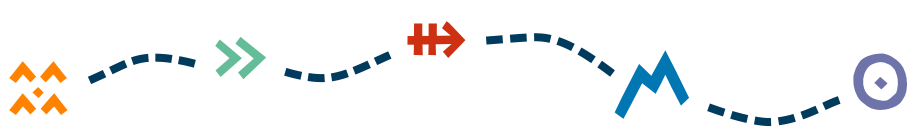
CW-21034-0101-2011 - 1<sup>er</sup> février 2021



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000  
(appel gratuit)



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

## QUE FAIRE DÈS LES PREMIERS SIGNES ?

Si vous avez de la fièvre, de la toux, mal à la gorge,  
le nez qui coule ou une perte du goût et de l'odorat :



Consultez rapidement  
votre médecin pour qu'il décide  
si vous devez être testé



En attendant les résultats,  
restez chez vous et évitez tout contact

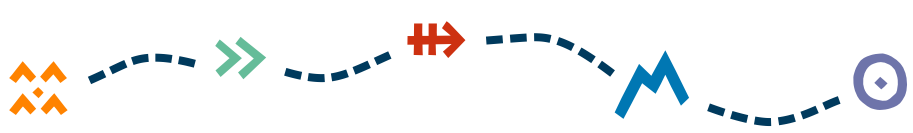
W-0327001-2008 - 19 mai 2020



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



**COVID-19**

## PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant**  
de mettre son masque  
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever  
le masque en le prenant  
par les lanières



Couvrir le nez  
et la bouche



Une fois posé,  
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre  
dans un sac plastique et le jeter  
**ou** s'il est en tissu, le laver  
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire  
qui ne remplace pas les gestes barrières**

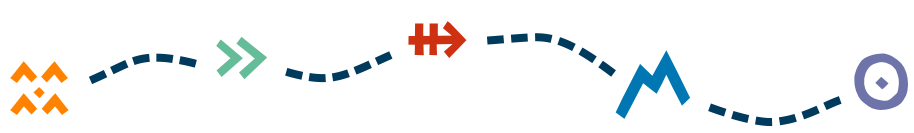
WJ0315-001-2009-30 avril 2020



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



**COVID-19**

## BIEN UTILISER SON MASQUE

### Comment mettre son masque



**1** Bien se laver  
les mains



**2** Mettre les élastiques  
derrière  
les oreilles

ou



**3** Nouer les lacets  
derrière  
la tête et le cou



**3** Pincer le bord rigide  
au niveau du nez,  
s'il y en a un, abaisser  
le masque en dessous  
du menton et ne plus  
le toucher

### Comment retirer son masque



**1** Se laver les mains  
et enlever le masque  
en ne touchant  
que les lacets  
ou les élastiques



**2** Après utilisation,  
le mettre dans un sac  
plastique et le jeter

ou



**3** s'il est en tissu,  
le laver à 60°  
pendant 30 min



**3** Bien se laver  
les mains  
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire  
qui ne remplace pas les gestes barrières**

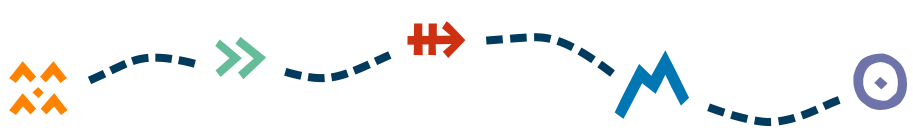
W.0316-001-20203 - 30 avril 2020



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



**COVID-19**

## ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



**30**  
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,  
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts  
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une  
serviette propre ou à l'air libre

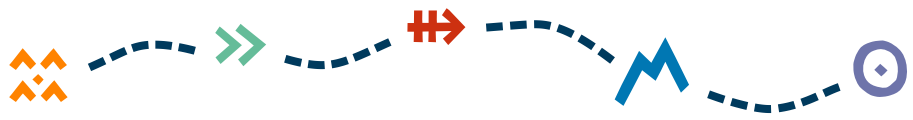
Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**  
(INFORMATION IN FRENCH)



**0 800 130 000**  
(toll-free)



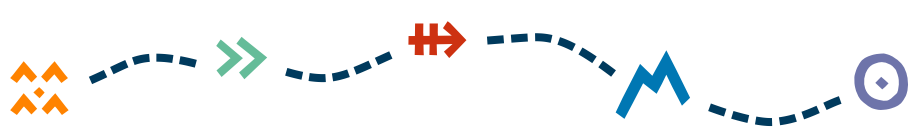
**COVID-19**

**ICI, LE MASQUE  
EST OBLIGATOIRE**



**Ensemble,  
faisons bloc contre le coronavirus.**

WI-0331-001-2003 17 juillet 20 20



# ON NE SAIT JAMAIS QUAND ON CROISE LE VIRUS.

MAIS AU MOINS, ON SAIT QUI ON A CROISÉ.



En cas de test positif, je communique la liste de tous mes contacts récents à mon médecin traitant et à l'Assurance Maladie pour qu'ils puissent les alerter, et j'alerte les personnes que j'ai croisées grâce à l'application #TousAntiCovid. En identifiant les personnes contact, je participe à ralentir la propagation de l'épidémie.

**ENSEMBLE, CONTINUONS L'EFFORT.**

 Pour plus d'informations : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

CW-3019-Q01-2.010 - 07112020

